

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (La ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La réunion du premier comité d'experts. M. Barthou trace le cadre de ses travaux. — D'heureuses dispositions d'esprit semblent animer les experts. — L'Allemagne peut-elle être sauvée? Quelques faits significatifs. — Un douloureux contraste: on sauve le Reich et on laisse sombrer la France! — Mais notre pays entend bien se sauver tout seul: il garde intacte sa confiance. — Le but à atteindre et les moyens d'y parvenir: des économies et un nouvel accroissement des charges fiscales.

Lundi dernier, la commission des réparations a procédé à l'installation du premier comité d'experts, celui qui va rechercher les moyens d'équilibrer le budget du Reich et de stabiliser la monnaie allemande.

Le second Comité se réunira lundi prochain.

Convenons, tout de suite, que ce début fait bien augurer de l'avenir.

M. Louis Barthou, au nom de la Commission des Réparations, a tracé excellemment le cadre du travail dévolu au Comité. Il a déclaré: « Le Traité de Versailles est notre chartre. Il sera la vôtre et c'est dans son cadre que, conformément à l'article 236, vous poursuivrez vos travaux avec une pleine indépendance et une haute impartialité ».

Quant à l'effort demandé aux experts, M. Barthou a montré son importance, son urgence et son indépendance.

Il est important, car « les créanciers de l'Allemagne et l'Allemagne elle-même ne sont pas les seuls intéressés au règlement des réparations. Il n'est pas excessif de dire que l'équilibre du monde entier en dépend ».

Il est urgent, car, « il peut enfin aboutir. » Et M. Barthou d'ajouter: « Prenez votre temps, mais ne prenez que le temps nécessaire ».

Enfin, il est indépendant, car le Comité choisira lui-même sa méthode de travail.

Cette méthode de travail, le délégué des Etats-Unis, le général Dawes, s'est empressé de l'indiquer avec netteté et vigueur.

Après avoir rappelé que l'action des experts doit se développer dans les limites du traité, le général Dawes a précisé encore: « On ne nous demande pas de nous prononcer sur la légalité de l'occupation de la Ruhr, on ne nous demande pas d'annoncer des résultats politiques de tel ou tel acte futur de nos communs... ».

On conviendra qu'il y a là d'excellentes dispositions d'esprits.

Retenons encore une indication judiciaire.

Comme les Français l'ont toujours soutenu, le général Dawes constate qu'on ne peut pas évaluer actuellement la capacité de l'Allemagne: « Tout individu de bon sens, a-t-il dit, peut estimer la distance qu'un homme bien portant est capable de franchir à la course. Cinquante experts médicaux, réunis au chevet d'un mourant, donneront cinquante estimations différentes de la distance qu'il pourrait franchir en courant, s'il guérissait... Aidons d'abord l'Allemagne à se guérir. »

Pour prescrire un traitement à l'Allemagne, par où faut-il commencer?

Le général Dawes a donné son opinion: « La première mesure que nous devrions prendre serait, il me semble, d'établir un système pour stabiliser la monnaie allemande, de manière à trouver de l'eau pour alimenter le moulin du budget. Considérons le moulin quand nous aurons trouvé de l'eau pour faire tourner ses roues. »

En d'autres termes, le problème monétaire et le problème budgétaire sont étroitement solidaires et c'est dans leur solution simultanée qu'il convient de rechercher l'assainissement financier du Reich.

Mais, dira-t-on, peut-on effectivement opérer le sauvetage financier de l'Allemagne.

La tentative serait vaine si le Reich était vraiment dans l'état d'un agonisant.

Or, ce n'est nullement le cas.

Nous avons déjà, à maintes reprises, indiqué quantité de faits manifestant la prospérité du Reich.

Ajoutons-y les trois détails suivants, très caractéristiques encore, que nous révélent les journaux allemands de la semaine passée.

1^o L'index des prix de gros, en Allemagne, a baissé de 2,2 0/0 entre le 2 et le 8 janvier: le coût de la vie tend donc à diminuer Outre-Rhin, et c'est là un symptôme que beaucoup de Français, d'Anglais ou d'Américains, envieront à l'Allemagne.

2^o Le port de Hambourg a reçu, pendant l'année 1923, la visite de 12.340 navires (1.502 de plus qu'en 1922) dont le tonnage brut représentait 15 millions 400.000 tonnes, soit 2 millions 400.000 de plus qu'en 1922: Hambourg se classe ainsi avant Anvers et Rotterdam, ce qui n'est pas non plus un symptôme d'agonie.

3^o Enfin, la statistique douanière allemande d'octobre dernier, révélée par la presse berlinoise de vendredi, accuse un excédent d'exportations qui est évalué à 132 millions de marks-or, c'est-à-dire à 22 0/0 des exportations totales. Les exportations allemandes d'octobre 1923 ont atteint, quoique la crise de la Ruhr ne fût pas terminée à ce moment, 60 0/0 des exportations allemandes d'octobre 1923.

Ainsi, pour les Allemands — et pour leurs créanciers, — l'espoir reste permis. L'Allemagne n'est point agonisante, mais prospère.

Seule la façade est en ruines.

L'heure d'une resuscitation a sonné.

Encore faut-il que l'intéressé lui-même se prête à son propre sauvetage!

On conviendra qu'il y a une certaine ironie des choses au contraste de ce Comité international d'experts cherchant à sauver financièrement l'Allemagne, vaincue et criminelle, et des efforts quasi désespérés de la France, victorieuse et libre de responsabilité, pour sauver sa monnaie.

Où, ne serait-il pas plus normal — et plus moral aussi — que les experts travaillent au salut financier de notre pays?

Il y a quelque chose d'odieux et de révoltant dans la conduite des financiers internationaux, et spécialement anglo-saxons, qui s'acharnent contre notre franc pour annihiler sa valeur.

Et pourquoi? Pour quelles raisons? Quel est notre crime?

On le cherche en vain!

Notre seul méfait, c'est d'avoir empêché la finance internationale d'opérer de fructueuses affaires, d'avoir entravé, pour assurer notre sauvegarde, ses combinaisons par trop habiles.

Où, comment n'éprouver pas quelque mélancolie à voir l'assaut se poursuivre, inlassé, insatisfait, contre notre franc, tandis qu'on tend une main qui veut être secourable, à l'Allemagne, seule responsable du chaos, du désordre infini?

La France d'ailleurs paraît décidée à se sauver elle-même.

Le gouvernement a pris l'initiative de mesures énergiques pour enrayer la baisse du franc.

Il n'est pas douteux qu'une heure difficile et douloureuse est proche. Mais mieux vaut envisager froidement en face les circonstances que vouloir les ignorer par faiblesse.

Trois faits dominent la situation présente: 1^o L'offensive contre le franc est d'une ampleur et d'une violence telle que les moyens administratifs sont absolument dénués d'efficacité; 2^o La bataille autour du franc, écrit M. Romier, de la *Journal Industrielle*, est devenue politique. Elle exige de notre part une contre-offensive politique. Donc, pas de remèdes de fortune, mais une action d'ensemble.

2^o La bataille, telle qu'elle est engagée, met en cause, non seulement notre situation financière, économique et sociale, mais notre politique extérieure et notre sécurité même. C'est tout l'avenir de la France qui se joue et c'est pourquoi la partie, — ou la bataille — doit être gagnée, quelque rude qu'elle s'annonce.

3^o La population française, sous un émoi de surface compréhensible, conserve intacte sa confiance et reste prête aux sacrifices nécessaires.

La population française garde toute sa confiance, parce qu'elle sait quelle est la richesse de l'Etat, quelle est la

richesse de la nation, quelle est sa vitalité.

Un seul chiffre suffit à indiquer quelles sont les ressources réelles de notre pays: le rendement normal des recettes permanentes et des recouvrements budgétaires en 1923 a atteint un chiffre supérieur de 3 milliards aux encaissements effectués en 1922.

Quand un pays peut constater une telle plus-value, il ne peut pas ne pas avoir le sentiment que le fond est solide et inébranlable.

Mais il ne suffit pas d'avoir confiance, il faut encore agir.

Or, que faire? Quel but poursuivre? Quel but doit-on atteindre?

La *Journal Industrielle* nous l'indique: « Le but essentiel, le seul qui compte, doit être de ramener le niveau d'il y a deux mois. Car si vous laissez le niveau des prix intérieurs, qui est en retard, rejoindre le niveau du change, vous ne pourrez plus échapper à la nécessité d'augmenter le nombre des billets en circulation. Chaque heure qui passe aggrave le risque ou de l'inflation, ou d'une crise de sous-consommation, laquelle se traduira aussitôt par une crise fiscale. »

Reste encore à fixer les moyens propres à conduire au succès.

« Les moyens? demande notre confrère. L'heure est passée des petits moyens. Il faut renoncer à l'emprunt et couvrir les besoins de notre Trésorerie, quitte à les réduire par des rentrées d'impôts ou par des augmentations d'impôts. Il faut assainir rigoureusement le budget des dépenses recouvrables. »

Telle est la voie dans laquelle le gouvernement semble fermement décidé à s'engager: compressions des dépenses, accroissement des impôts, voilà la double directive qu'il vient d'arrêter.

Chacun approuvera sans réserve la réalisation d'économies réelles.

Quant à l'augmentation des charges, qui sont déjà écrasantes, le pays les acceptera malgré tout avec un mâle courage, s'il a le sentiment que ses dirigeants font effectivement quelque chose et ne cultivent pas les expédients.

Il est possible que nous soyons dans une impasse; mais nous devons en sortir à force d'énergie et de persévérance.

M. D.

INFORMATIONS

La production de la Ruhr

Il a été chargé, le 13 janvier: 10.590 wagons de dix tonnes, dont 7.188 de combustible de réparations, 60 de fer et 3.342 pour les transports commerciaux. Le total général des chemins embranchés jusqu'à présent est environ de 59.500.

Les exploitations directes de la M. I. C. U. M. ont produit 12.200 tonnes de charbon, 6.200 tonnes de coke le 13 janvier. Les mines fiscales d'Hibernia ont payé 170.000 dollars, comme montant de la première traite échue de Kohlensteuer arriéré.

Les travailleurs anglais veulent aider les travailleurs allemands

Le conseil général du congrès des trade-unions et le comité exécutif du parti travailliste adressent une lettre-circulaire aux trade-unions, au parti travailliste de chaque localité et à tous ceux qui, en Grande-Bretagne, partagent leurs vues, attirant leur attention sur la gravité de la situation à laquelle le mouvement travailliste en Allemagne doit faire face. La lettre souligne la nécessité de venir financièrement en aide aux travailleurs allemands.

Une menace de grève en Angleterre

Tous les journaux anglais accordent une très large place à la question d'une grève éventuelle des chemins de fer en Angleterre. Dans les milieux Trade unionistes, on espère beaucoup des efforts qui sont faits et l'on ne pense pas que la grève aura lieu.

Quant aux directeurs des Compagnies de chemins de fer qui veulent diminuer les salaires à partir de dimanche prochain, leur attitude n'a

pas changé et de son côté le secrétaire du Syndicat des mécaniciens et des chauffeurs de locomotives déclare que les menaces de grève subsistent.

Si les négociations échouent, ce serait dimanche prochain à minuit ou peut-être déjà samedi à la même heure que la grève commencera.

La reconnaissance des Soviets par l'Italie est prochaine

Le correspondant de la « Morning Post » à Rome, annonce que les négociations entre le gouvernement italien et la délégation russe, ayant à sa tête l'envoyé spécial des Soviets, Janson, vont bientôt être terminées.

La « Tribuna » dit le correspondant, annonce que, dans les milieux politiques italiens, on espère qu'en dehors d'une convention commerciale, un traité, dont une section reconnaîtra formellement le gouvernement russe sera signé cette semaine entre l'Italie et le gouvernement des Soviets.

Les Soviets envoient en Sibirie les spéculateurs et les mercantis

Le journal israélite « Emmec », publié à Moscou, accuse la Tcheka de faire des arrestations en masse de marchands et de spéculateurs, et dit, que les trois quarts de ceux qui sont arrêtés sont des israélites.

Les arrestations à Moscou au cours des trois dernières semaines se montent à plus de 3.000. A Pétersbourg, 800 personnes ont été arrêtées et expédiées à Lourmansk.

Ceux qui ont été expulsés de Moscou ont été envoyés en Sibirie.

L'alliance serait conclue entre l'Italie et la Yougoslavie

On confirme la conclusion d'une alliance entre l'Italie et la Yougoslavie. Les derniers détails furent réglés le 10 janvier entre le chargé d'affaires d'Italie et le ministre des affaires étrangères, M. Nintchitch. Aussitôt après, M. Nintchitch fit part de la conclusion de l'accord à MM. Benès et Duca, qui félicitèrent M. Nintchitch et le représentant diplomatique de l'Italie.

Le rendement des impôts

Les recouvrements budgétaires opérés pendant le mois de décembre dernier se sont élevés à la somme globale de 2.272.718.000 francs.

Les recettes normales et permanentes, y compris celles de l'administration des postes, ont donc atteint 2.120.492.000 francs. Leur produit est en augmentation de 227 millions 274.500 francs sur les recouvrements du mois de décembre 1922.

Leur rendement pour l'année 1923 a atteint le chiffre de 21.820.836.300 francs, supérieur de plus de 3 milliards (3.137.272.400 francs) aux encaissements réalisés en 1922.

Pour relever le franc

Ainsi que nous l'avons publié dans notre service de dépêches de jeudi soir, le Gouvernement s'est préoccupé, dans un Conseil de Cabinet qui a eu lieu jeudi matin, de la question du relèvement du franc.

Voici les mesures qu'il compte prendre à cet effet:

1. Mesures de répression des fraudes fiscales;
2. Economies dans les services publics;
3. Ajournement de tout projet entraînant des charges nouvelles;
4. Etablissement de 2 décimes sur l'ensemble des impôts.

Le gouvernement demandera le vote rapide des projets qu'il déposera, et engagera à ce sujet sa responsabilité solidaire en posant la question de confiance.

Le gouvernement a pris, d'autre part des mesures pour assurer la répression prompte et énergique des spéculations à la baisse sur les devises nationales et sur les fonds publics.

Le franc vaut 190 milliards de marks!

D'après le « Vorwaerts », plus de trois millions de francs ont été offerts, lundi après-midi, en vente à la

Bourse de Berlin; la valeur du franc français a reculé de 220 à 190 milliards.

Les présidents des grands syndicats chez le ministre du commerce

M. Dior, ministre du commerce, a reçu une délégation des présidents des Chambres syndicales de la Bourse du commerce: MM. Proust-Gonthier, président et vice-président du Syndicat des blés; Meyer, du Syndicat des farines; Franck, du Syndicat des sucres; Schwob-d'Héricourt, du Syndicat des caoutchoucs; Destombes, du Syndicat des huiles, et Speyer.

Les membres de la délégation ont exposé au ministre les répercussions que pouvait avoir l'extrême tension des changes sur les marchés, notamment sur celui des blés.

En conséquence, ils ont déclaré au ministre que dans l'intérêt général ils avaient pris l'initiative de ne pas établir la cote commerciale pour tous les articles.

Le Japon à nouveau dévasté par un tremblement de terre

Un violent tremblement de terre s'est produit sensiblement dans les mêmes régions que celui du 1^{er} septembre. On signale des incendies dans la partie nord de Tokio. Les communications télégraphiques sont coupées avec la capitale. Le trafic par chemins de fer est suspendu sur les grandes lignes. Il y a de nombreux morts et blessés.

Au Maroc

La situation militaire demeure excellente. Les soumissions continuent dans les nouveaux secteurs, en particulier dans celui de Talda et dans le cercle de Sefrou.

Le nouveau régime de l'Eglise de France

Dans les milieux officiels français, on considère comme imminente la réception d'une note du Souverain Pontife, approuvant le projet d'associations diocésaines.

Chambre des Députés

Séance du 15 janvier 1924

M. Lacotte demande à interpellier le Gouvernement sur les plus récents mouvements des changes. La Chambre décide de fixer tout de suite, la date de l'interpellation.

Le ministre des Finances demande d'ajourner à jeudi la fixation de la date de cette interpellation, parce que ce jour-là le Gouvernement déposera les projets de loi tendant à redresser la situation financière et à mettre fin à la crise des changes.

M. Lacotte proteste contre le renvoi que soutient M. Tallingher. M. de Lasteyrie, ministre des Finances, reprenant la parole, déclare que le Gouvernement est décidé à prendre les mesures nécessaires pour faire face aux circonstances.

MM. Blum, Aubriot, Renard, Tardieu demandent la discussion immédiate. Mais par 388 voix contre 189, le renvoi à jeudi est voté.

La Chambre reprend la discussion de la loi sur la réforme électorale. Elle discute le projet relatif aux bulletins de vote et aux circulaires électorales.

M. J.-L. Bonnet, rapporteur, soutient le projet qui, dit-il, a pour but de remédier aux atteintes à la liberté de vote. M. Magne demande que les cartes électorales soient envoyées directement aux électeurs. Cette distribution à domicile supprimera des fraudes. Il demande, en outre, au Gouvernement, de fixer immédiatement la date des élections.

M. Maunoury, ministre de l'Intérieur, présente diverses observations: il dit notamment que le projet comportera une dépense nouvelle pour le budget.

L'article 1^{er} du projet indique qu'une Commission sera nommée pour assurer l'impression et la distribution de tous les bulletins de vote et des circulaires dont le texte ou les exemplaires lui seraient remis par les listes. L'article 1^{er} est voté. L'article 2 prévoit l'envoi par la poste à chaque électeur de 2 bulletins et d'une circulaire de chaque liste. L'article 2 est voté.

Les articles 3 et 4 sont adoptés. M. Magne propose la distribution des cartes électorales à domicile. Cette proposition est repoussée par la commission qui en demande la disjonction.

Par 308 voix contre 273, la disjonction est repoussée et la proposition de M. Magne est adoptée. L'ensemble du projet est voté.

CHRONIQUE LOCALE

GRAVES MESURES!

Le Gouvernement s'est ému de la baisse du franc. Il a appris que des financiers allemands et autres, s'ingéniaient, par des manœuvres déloyales, à provoquer cette baisse, et il a décidé de prendre des mesures pour remédier à la situation financière du pays qui n'est plus très nette.

Hélas! Il y a longtemps que la situation de nos finances est précaire et que l'on connaît les auteurs de la dépréciation du franc.

Il y a déjà longtemps qu'on aurait dû expulser de la Bourse un tas de financiers étrangers venus là, expédiés par nos ennemis pour accomplir leur néfaste besogne dont les contribuables français paient tous les frais.

Depuis le temps que notre franc est en baisse, on ne fera croire à personne que dans les hautes sphères on ignorait les agissements, les manœuvres des financiers étrangers et même français!

On les a laissés faire, comme on a laissé libres de spéculer les marchands de sucre et de farine.

Aujourd'hui la situation financière de notre pays est si mauvaise qu'il faut bien réagir; et le Gouvernement prend des mesures.

Et quelles mesures? D'abord, la répression des fraudes fiscales.

En vérité, on croit rêver! Les fraudes fiscales, mais ce n'est ignoré de personne et on ne cherche à les réprimer qu'aujourd'hui!

Les dissimulations sur les prix d'achat, de vente, les fausses déclarations de revenus, mais tout cela est chose courante. Qui veut, peut s'en rendre compte. Il y a beau temps que beaucoup d'argent aurait pu être récupéré par le Trésor si des grâces d'Etat n'étaient pas intervenues en faveur de dissimulateurs et de faux déclarants!

Et puis, comme autre mesure, le Gouvernement a décidé de réclamer une augmentation de 20 0/0 de tous les impôts existants.

Contribuables, modestes industriels, commerçants qui avez étalé scrupuleusement votre chiffre d'affaires, à vos poches! C'est vous qui paierez!

Sans doute, on fait appel « à votre patriotisme fiscal qui ne saurait être inférieur au courage et à l'héroïsme dont militaires et civils firent preuve pendant la guerre. »

Petits contribuables, modestes et scrupuleux industriels et commerçants répondez à cet appel, mais les autres, les gros contribuables, les gros faiseurs feront-ils de même?

20 0/0 d'augmentation de tous les impôts, ce n'est certainement pas la ruine des modestes contribuables, mais c'est bien la gêne pour eux; et ce sont toujours les petits, les modestes qui paient.

N'est-ce donc pas le moment, à l'heure où le franc vaut 23 centimes, où la situation financière du pays est dans le marasme, de faire appel aux « gros », à ceux qui ont, par leur situation, des revenus considérables qu'ils ne déclarent pas?

Est-ce que l'appel lancé par le Gouvernement au patriotisme des contribuables ne s'adresse pas à ces « gros » aussi bien qu'aux petits commerçants chez lesquels l'inquisition fiscale pénètre, examine le chiffre d'affaires et fixe au maximum le montant des impôts à payer?

Ils sont nombreux les gros contribuables que le fisc ne visite pas et qui ne paient les impôts que d'après les déclarations de revenus qu'ils ont faites!

Eh! pourquoi donc, ne pas afficher les déclarations de revenus de tous les citoyens? Pourquoi ne pas faire savoir le montant de l'impôt payé par tous les contribuables?

Cet affichage ne saurait gêner que les dissimulateurs. Hélas! il est très nombreux et ce sont les plus gros!

Et c'est pourquoi, les mesures prises par le Gouvernement pour le « redressement du franc » seront supportées par les petits contribuables, les modestes industriels et commerçants.

Et, tout naturellement, la vie ne chérira pour les consommateurs!

LOUIS BONNET.

Paysages quercinois

Le Vert et le Vers

(suite)

Le Vers aérologie son cours sur moins de longueur que son frère le Vert. Celui-ci a près de neuf lieues, celui-là à peine un peu plus de six. Pressé d'aller se perdre dans le vieux Olt, le Vers s'est creusé, au moins dans la dernière moitié de sa descente, une vallée plus profonde, plus déchaînée, franchons le mot plus admirable... Il naît au sud de cette bastide caennaise qui emprunte longtemps son qualificatif à Fortanier de Gourdon avant de s'adjoindre orgueilleusement le nom royal de Murat. Le fillet d'eau initial jaillit dans un ravin que domine l'ombre tournoyante du donjon de Soyries, antique parure d'un noble paysage. Au bas de la côte fertile en lacets de « la Fouine », le ruisseau passe sous la route de Labastide-Murat à Vers qui va l'accompagner tout le long de son trajet, permettant au voyageur de ne rien perdre des jeux de l'eau scintillante et capricieuse. Tout de suite, des affluents lui viennent de la plupart des combes d'alentour. Grossi, il va pouvoir faire virer les roues à palettes d'un chapelet de moulins si voisins les uns des autres que presque toujours les meuniers voient fumer les toits des fariniers d'amont et d'aval, leurs confrères.

Tour à tour, deux villages viennent se pencher sur ce miroir glissant. Ils sont parés de grâces rustiques dans le bout du monde où ils vivent retirés, au sens patois du mot. Saint-Sauveur-la-Vallée porta, durant la Révolution, le joli nom de Puyvalon dont les deux parties contrastent et font image. Saint-Martin-de-Vers joua, dans l'histoire quercinoise, un rôle plus important. Alors que tant d'autres bourgs de chez nous se vantent à tort d'avoir possédé un château des Templiers, celui-ci eut certainement un de ces convents-forteresse. Des vestiges en subsistent. Une forte église et des maisons anciennes achèvent de donner à Saint-Martin des airs imposants qu'adoucisent d'ailleurs une vaste place admirablement ombragée et, aux environs, de jolies résidences d'été nichées dans la verdure. Pendant trois kilomètres encore, le Vers arrose un val fertile encadré de pechs élevés mais sans excessive rudesse. S'il n'est qu'un dépasse Boucaucray, un décor nouveau l'accueille brusquement. Finie l'idylle du ruisseau nonchalant aux rives bocagères. C'est un torrent maintenant qui se précipite dans un défilé aux allures de cañon de gave pyrénéen.

Les coteaux cessent de descendre à la vallée en pentes accessibles au vigneron ou au berger. Ils ont rompu toute communication avec elle et le dominant du haut des rochers à pic. Voici de surprenantes aiguilles de trente mètres de hauteur : le sommet arrondi de l'une se penche sur la route, la pointe de l'autre s'effile comme celle d'un épier. En face, les escarpements s'érigent vertigineux. Le ruisseau en a creusé la base. Il murmure dans l'ombre après avoir chanté au soleil. Sur cette rive droite, règne le roc d'Aucor à la cassure formidable que des légendes environnent jadis aussi nombreuses que les vifs tourbillonnants des cornelles. Ardouin-Dumazet nous rappelle celle de la caverne habitée, croyait-on, par une effigie de guerrier gardant un veau d'or. Ce veau d'or n'est plus debout, même dans les récits des veillées des fermes d'alentour. M. Martel a violé les mystères de l'autre redouté. Il n'y a trouvé de fantastique que les convulsions figées de la pierre.

Sur le roc d'Aucor dépouillé de ses prestiges souterrains, une autre splendeur subsiste, celle du plateau de Murens. Là s'étalent au grand soleil les ruines d'un des oppida les plus vastes et les mieux conservés que l'on connaisse, un camp retranché que les deux envahisseurs de notre province, les Romains et les Anglais, ont occupé et fortifié à dix siècles d'intervalle. Cette enceinte à 6200 mètres de pourtour, de quoi enfermer une grande ville. A cent reprises, on a fouillé ce sol troué d'igues, comme une forteresse est percée d'ouïlliettes sous ses fondations. On a exploré les profondeurs du causse après sa surface. Des armes, des médailles, des bijoux, des poteries, des ferrures, des meules ont fourni aux savants et aux paysans de la région d'abondants trophées. De nouveaux prospecteurs y trouveraient encore de précieux bulins, s'ils n'avaient renoncé pour d'autres chantiers à ceux que leur offrait le plateau d'entre Cours et Cras. La vigne reviendra certainement un jour à ce grand « Murs ceint » qui intriguait puis enthousiasma les chercheurs du dix-neuvième siècle et les paya largement de leurs peines.

Ce coin de canton de Lauzès offre à l'archéologue et au touriste une autre attraction que le roc d'Aucor et l'oppidum de Murens et aussi importante au moins au point de vue de l'histoire. Sur la rive opposée du ruisseau, elle se présente tout de suite aux yeux du passant, mais sous un aspect si simple que les regards ne s'arrêteraient point sur elle s'ils n'étaient prévenus. Sous un toit de hangar en tuiles rouges supporté par des piliers rustiques, une source alimente un lavoir. L'eau qui passe dans cette auge banale et va se jeter dans le Vers est sacrée pour les fils des Cadourques qui regrettent sa fraîcheur. C'est l'onde de Font-Polémie. La meunière d'à-côté y dégrasse

du linge en bavardant avec les lessiveuses des métaïres du Causse, les animaux s'y désaltèrent sans façon. Au temps des Romains, ce flot beaucoup plus abondant à coup sûr était capté avec de savantes précautions. Aussitôt échappé à sa conque, le tribut de la fontaine de Paul-Emile se voyait recueilli dans un aqueduc et conduit, par monts et par vaux, aux thermes de Cahors. Il ne reste que des traces infimes du passage de ce gigantesque ouvrage de 30 kilomètres à ce vallon de Larroque qu'il franchissait sur trois rangs d'arcades superposées et à son arrivée près de l'arc de Diane cadurcien. Au contraire, les falaises de la vallée où nous nous trouvons en conservent des vestiges importants d'ici à Vers. En grimpant au flanc des pechs de la rive droite, en découvrant à tout moment la place de l'aqueduc et les restes de sa maçonnerie, ils forment des terrasses où poussent des chènes et ailleurs des grottes où les bêtes sauvages cherchent souvent leur retraite.

Après Font-Polémie, le Vers traverse un cirque d'admirables rochers. Deux routes, d'abord superposées, s'y rejoignent pittoresquement, la nôtre et celle qui descend de Vialotes. A Guillo, le Vers reçoit un affluent important qui lui vient des hauteurs de Pélaçay en passant entre Nadillac et Francoulès. Ce ruisseau de Saint-Julien débouche ici d'un ravin aux falaises impressionnantes. Presque personne ne s'avise pourtant de remonter même jusqu'au moulin de Maquefave qui ne broie pas seulement des fèves dans sa thébaïde mais sait aussi moudre du bon grain dans un beau paysage.

Sous Murens, le Vers avait décrit un détour pour recueillir cet appoint liquide. Grossi, il quitte Guillo, passe sous un grand pont oblique et pique plus droit au Sud que jamais. Il coule désormais entre des collines aux multiples étages d'escarpements. Cette descente est tout à fait de grand style. Il lui arrive d'égalier en majesté celle du Célé. Dans l'ombre des falaises blanches, le ruisseau trace une capricieuse ligne d'argent, parfois double, au milieu de cultures qui, par tranches parallèles, coupent la vallée de l'un à l'autre bord. Cette disposition des champs aux couleurs variées n'est point une des moins originales rencontrées du voyage ni de celles que les peintres oublient de noter...

De manoir en manoir, de moulin en moulin, de carderie en filature, sous les alignements des peupliers ou au grand soleil des berges rases, le Vers fuit en multipliant cabriolets et chansons. Cette délicieuse partie de son cours est la plus connue, surtout des pêcheurs à la ligne. Nombreux, ils viennent de Cahors offrir aux fruites des appâts qu'elles ne dédaignent pas toujours et qui leur sont quelquefois fatals. Quand la prise est bonne, on en fait friture dans les restaurants du village que voici.

Vers montre tout à coup, dans le creux du val rétréci, ses maisons étagées depuis le bord de l'eau jusqu'aux terrasses aériennes qui dominent une église au clocher pointu, la succession de ses ponts, l'estuaire en miniature de son ruisseau barré par le large ruban moiré du Lot vert et argent. Sur le bord opposé, le rude coteau de Béars érige son cône, ceint des débris du repaire des Cardillac sommé d'une croix qui, privée de l'un de ses bras, ressemble à un gibet.

Avant de se perdre dans la grande rivière, le Vers passe aux pieds d'un château déchu. Le village possédait jadis une forteresse plus importante. Les Anglais l'avaient prise ; les consuls de Cahors rasèrent, en 1374, cette citadelle enlevée à leurs ennemis. Mais il reste, là-haut, sous les rochers, des pans de murs ébréchés par les autans et calcinés par le soleil dont la vue suffit à maintenir vivante dans le pays la tradition des luttes réelles et supposées de la guerre de Cent Ans.

Ainsi finit le Vers, dans un cadre sévère et rien tout ensemble. Je dédiai jadis à ce ruisseau cher entre tous au cœur des Cadurciens, un litane de tercets dont voici quelques-uns :

Le limpide ruisseau de Vers
Décrit des zigzags à travers
Les rochers blancs et les prés verts
Chaque fontaine est son amie ;
Sous Murens est son Pont-Polémie
Dans l'ombre des bois endormie,
La rivale de Divona...
Lorsque Cahors abandonna
Son eau claire, elle l'amena
Au ruisseau qui courait près d'elle...
Cela-ci, chantant de plus belle,
De cascade en cascade
S'en va paillant au grand jour...
Il flâne de tour en détour,
S'attarde pour faire la cour
Au jonc et à la margé, erite...
On dirait qu'avec peine il quitte
Chaque détail de chaque site
Qui, dans lui, vient se refléter...

Je vous fais grâce du reste de la complainte ; elle ne vous apprendrait rien que vous ne sachiez déjà sur le frère délicate de l'aimable Vert que d'autres ont chanté...

Eug. GRANGIÉ,
Délégué départemental du T. C. F.

Votes de nos Députés

Sur le renvoi à jeudi de la fixation de la date des interpellations à propos de la hausse des changes, nos députés ont voté :

Pour : MM. Delport, Delmas.
Contre : M. le prince Murat.
La Chambre a prononcé le renvoi par 398 voix contre 159.

ELECTIONS CONSULAIRES ET ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Le Ministre du Commerce a officiellement posé le problème de la décentralisation et du régionalisme. Il a même cédé à la nécessité de diviser la France en régions économiques dans le dessein d'amorcer la régénération de nos administrations publiques et de favoriser la mise en valeur de nos richesses nationales et de notre patrimoine économique.

Et la conclusion de tout cela, c'est une forme nouvelle de l'appel aux compétences, non point uniquement aux compétences transcendantales des savants, des techniciens, mais aussi et surtout aux compétences de chacun dans le domaine de la vie professionnelle, de la pratique quotidienne des affaires et des organisations corporatives.

On sent que les groupements des hommes dans des clubs, dans des sociétés, constitués hors du domaine professionnel et social, de toutes les associations d'hommes soigneusement privés de leurs caractères de différenciations, n'a été ni la formule définitive, ni la formule la plus heureuse de l'activité publique et de la représentation nationale des citoyens.

Tout le monde se rend compte que pour avoir voulu exercer leur souveraineté par délégation totale de leur puissance à un pouvoir exclusivement politique, les professions ont vu sacrifier leurs intérêts et leurs droits à l'esprit de routine, à l'incompétence, à l'irresponsabilité, à l'arbitraire et à la bureaucratie.

Le Groupement professionnel renait des cendres de la corporation ; il devient de plus en plus sous le régime de la loi de 1884 un rouage d'organisation et d'administration du pays, qui par son rôle professionnel assure l'organisation et la police interne et externe de la profession, et par son rôle social collabore à l'administration du pays.

Il reprend sur le terrain de la profession la souveraineté que le citoyen exerçait par délégation politique ; c'est la collaboration des compétences et des responsabilités à l'administration du pays.

Et l'on sent déjà que le Syndicat professionnel a acquis des droits de compétence, d'autorité, de responsabilité et d'utilité sociale pour devenir l'organisme qui permettra aux citoyens d'exercer directement leur souveraineté sur le terrain économique.

Et l'on entrevoit déjà la nécessité (si l'on veut amorcer la réforme administrative), assurer la mise en valeur des richesses nationales et de la puissance économique française) de préparer la constitution :

a) de Chambres régionales élues au suffrage universel dans la région ;
b) de Chambres professionnelles élues au suffrage professionnel dans la profession.

Mais pour pouvoir réaliser cette œuvre de régénération et de réorganisation générale de la France il y a une œuvre préliminaire qui s'impose, c'est l'organisation interne et externe des professions qui n'ont pas encore pris conscience de leur rôle.

Il faut réaliser d'abord le groupement des professionnels en Syndicat, partout où les professionnels ne sont pas groupés.

Il faut ensuite imposer la consultation des Syndicats, la collaboration des Syndicats professionnels existants pour toutes les questions où élections qui intéressent le commerce, l'agriculture ou l'industrie.

C'est là tout un programme d'organisation économique de la France. Dans le domaine qui nous intéresse il appartient aux Chambres de Commerce d'y collaborer si elles ont quelque souci de remplir leur rôle dans le présent et dans l'avenir.

Les Chambres de Commerce doivent fixer sur ce point leur politique ; elles doivent faire effort pour provoquer l'éveil de la conscience professionnelle, et favoriser le groupement des professions en Syndicat partout où cela n'a pas été réalisé.

Les Chambres de Commerce doivent se tenir en rapport avec les Syndicats existants, provoquer leurs suggestions dans les questions générales qui touchent aux intérêts économiques et professionnels, tout comme elles doivent solliciter la collaboration des organisations syndicales et des groupements de commerçants pour les élections consulaires à la Chambre de Commerce et au Tribunal de Commerce.

Ce sera là la seule façon de substituer aux rivalités et aux coteries de personnes les vues générales et la volonté des groupements professionnels.

Et cela permettra aussi aux diverses catégories d'intéressés : industriels, grossistes, détaillants, d'être exactement représentés.

Les intérêts et les vues des industriels par des industriels, les grossistes par des grossistes, les détaillants par des détaillants.

Et dans un département où le collège électoral est constitué presque entièrement par des détaillants, on évitera de constituer une Chambre de Commerce dont les élus n'ont aucun point d'intérêt commun avec les électeurs dont ils sont les mandataires.

Ajoutons que cela évitera quelques erreurs désastreuses sur le choix arbitraire et quelque peu fantaisiste des personnes. Nous ne verrons plus ainsi les élus choisir et imposer leurs successeurs qui se transmettront de fidèles à fidèles, de compagnons à compagnons la succession des mandats avant toute désignation des

électeurs, telles des vestales le feu sacré.

Mais voilà ! c'est dans le Syndicat, dans le Groupement professionnel, que se posent les problèmes d'intérêt général de droits et de devoirs collectifs. C'est dans le groupement professionnel que surgit cette conscience collective et que s'apprend l'art de la développer et d'en défendre les droits. C'est là que l'homme qui veut représenter et défendre la collectivité conquiert ses galons.

Mais nul ne songe à commencer par servir dans le rang, chacun veut s'engager dans l'armée des généraux !

Paul GARNAL,
Président du Syndicat
des Pharmaciens.

Au Sénat

M. de Monzie a informé le groupe sénatorial de la gauche démocratique de son intention de déposer prochainement une demande d'interpellation concernant la politique que le Gouvernement entend suivre à l'égard de la Russie.

Compatriote

Notre distingué compatriote M. J.-L. Deloncle, conseiller d'Etat, est nommé, pour l'année 1924, membre de la Commission chargée d'établir les listes des candidatures à des débits de tabac de 1^{re} classe.

Retraites

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, à la date du 1^{er} janvier 1924 :

M. Chabrigac, instituteur à Miers
et M. Chapt, institutrice à Latour-Bètaillé.

Enseignement primaire

M. Lafargue, instituteur-adjoint à Luzech, est nommé adjoint à l'Ecole publique du Boulevard à Cahors (emploi créé).

Mme Escudier, (née Constant), institutrice du cadre de la Seine, est nommée institutrice à Méjanasserre (Cormac).

Examen du certificat d'aptitude pédagogique

Epreuve écrite. — Session de 1924

L'inspection académique nous communique :

« L'épreuve écrite du certificat d'aptitude pédagogique pour la session 1924 aura lieu dans chaque circonscription le jeudi 7 février prochain, à 8 heures très précises.

« Les aspirantes et les aspirants non pourvus du brevet supérieur nouveau régime et ne comptant pas cinq ans de services dans l'enseignement au 1^{er} janvier 1923, sont tenus de subir cette épreuve. Ils voudront bien adresser, avant le 31 janvier dernier délai, leur demande d'inscription sur timbre, à l'inspecteur Académique, accompagnée d'un état de leurs services et de l'extrait de leur acte de naissance. Ils devront indiquer également le centre de la circonscription primaire où ils désirent subir leur examen. »

Ponts et Chaussées

M. Estébe, ingénieur-adjoint des travaux publics, attaché dans le département du Lot au service ordinaire, est affecté dans le Tarn-et-Garonne.

Pour faire baisser notre franc

Nous lisons dans la Petite Gironde du 16 janvier :

Toutes les manœuvres sont bonnes pour les Allemands quand il s'agit de lutter contre notre devise.

Une des maisons les plus honorablement connues à Bordeaux nous signale qu'une firme d'Outre-Rhin vient de lui offrir un stock important de machines à coudre « payables en francs, avant le 20 courant, pour éviter les effets d'une chute ultérieure probable de la monnaie française » (sic). La manœuvre est claire : il s'agit évidemment pour les Allemands de se procurer des francs en quantité et de les jeter brusquement sur le marché pour provoquer de nouvelles chutes des cours.

La maison bordelaise qui a reçu cette offre singulière l'a immédiatement déclinée : c'est la seule réponse que tout bon Français puisse faire, surtout dans les circonstances présentes.

Notre confrère a raison : c'est la seule réponse que l'on doit faire aux offres des commerçants allemands et autres qui n'ont qu'un but, celui de faire baisser notre franc.

Mais pour une maison qui a fait cette réponse combien d'autres financiers ont répondu favorablement ?

S'il n'en avait pas été ainsi, la situation de notre franc ne serait pas aussi mauvaise.

Car nul n'ignore que dans de nombreux milieux financiers et commerciaux, en France, à Bordeaux même, on spéculait sur la baisse du franc.

Il est évident, que ce n'est pas dans les milieux où fréquentent de modestes commerçants !

L. B.

Commission départementale

La Commission départementale, a prononcé la reconnaissance des chemins ruraux ci-après désignés :

Commune de Latouille-Lentillac, chemin de Corn, chemin de Latouille à Ladirat ; commune de Bagnac, chemins de Glédines et de Labrière ; commune de Peyrilles, chemin de Maurel ; commune de Sainte-Colombe, chemins de Maurel à la Vitarelle, de Sainte-Colombe à la Rouqueyrie ; commune de Gourdon, chemin de Coupiac ; commune de Mœrminiac, chemin de Lablanque, chemin de Bessière ; commune de Gagnac, chemin de Felzines.

Commune de Lacapelle-Marival, subdivision industrielle, chemin vicinal ordinaire n° 4, entreprise Gény. La Commis-

sion adopte les propositions de M. l'Agent Voyer en Chef tendant à l'acceptation de la subvention industrielle offerte par M. Gény pour les dégradations causées par le transport des matériaux effectués par camions.

Chemins vicinaux. Affectation des disponibilités provenant des travaux exécutés aux chemins qui n'ont pu être adjudgés par suite de la rareté de la main d'œuvre et de la hausse excessive des prix.

La Commission accorde la concession d'un appareil orthopédique à un indigent.

Assistance obligatoire aux vieillards. La Commission décide d'accepter la transaction offerte par les héritiers d'un assisté.

Casernes de gendarmerie de Payrac. Projet de vente au département. La Commission autorise M. le Préfet à signer l'acte au nom du département.

Casernes de gendarmerie de Gourdon. Approbation du bail de location. La Commission autorise M. le Préfet à signer, au nom du département, le bail de cet immeuble appartenant à la commune de Gourdon.

Construction scolaire. Demande de subvention. Classement. La Commission prononce le classement des communes du département qui ont sollicité des subventions de l'Etat pour les aider à faire face à la dépense de construction ou d'appropriation scolaire.

Nécrologie

Mardi soir, vers 5 h. 1/2, des jeunes gens constataient que M. Paul Mauriès, directeur de la Maison de Confections du Boulevard Gambetta, était étendu sur le plancher. Ils avertirent plusieurs personnes qui pénétrèrent dans le magasin et tentèrent de donner quelques soins. Mais la mort avait fait son œuvre.

C'est avec les plus grands ménagements que l'on fut prévenir Mme Mauriès et la famille du malheur qui les frappait.

Cette mort a vivement ému les nombreux amis que M. Mauriès comptait dans notre ville, car rien ne faisait prévoir un dénouement aussi brutal.

Ce sont de vifs regrets que laisse M. Mauriès parmi tous ceux qui l'ont connu et qui appréciaient ses qualités de cœur et son esprit enjoué.

Les Cadurciens l'avaient, par 2 fois élu Conseiller municipal, mandat, dont il ne sollicita pas le renouvellement aux dernières élections.

Nous saluons avec émotion la mémoire de cet excellent ami et nous prions Mme Mauriès, et toute la famille de vouloir agréer l'expression de nos respectueuses sympathies et de nos sincères condoléances.

L. B.

Obsèques

Mardi matin, une foule nombreuse accompagnait à sa dernière demeure, un bien brave homme, M. Louis Guillo, jardinier à Cabessus, décédé à l'âge de 84 ans.

Jusqu'à ses derniers jours, on peut dire qu'il n'a pas cessé de travailler. Nous prions ses 2 fils et la famille d'agréer nos bien sincères condoléances.

La bande de Flaugnac à Brive

A l'instruction

Lundi matin, à 9 heures, les trois agresseurs de M. Goudal, pharmacien à Brive, ont été extraits de la maison d'arrêt et conduits dans le cabinet de M. Louradour, juge d'instruction de Brive, sous la garde de notre brigade de gendarmerie.

Le premier interrogatoire a été celui du chef de la bande, Vérine, gaillard troupu, aux traits durs, à l'aspect sournois, dont la volonté a dû s'exercer sur ses deux acolytes. Il est coiffé d'une casquette à grande lisière, ressemblant à une casquette de collègien.

Après avoir donné au juge d'instruction des détails sur son état civil, il a refusé de répondre à toutes les questions concernant l'attentat commis contre M. Goudal, pharmacien, sans la présence de son avocat. Il a déclaré se nommer Clovis Vérine, né le 4 mai 1908, au Montat, canton de Cahors, fils d'une cultivatrice. Ses mauvais instincts lui firent abandonner la vie paisible des champs ; dès novembre dernier il quitta souvent sa famille pour chercher des compagnons et préparer de mauvais coups.

Lalanne Evariste est né le 30 janvier 1905, à Bordeaux ; c'est un enfant naturel reconnu de sa mère, laquelle possédait un petit bien de famille ; on le cassa comme domestique dans plusieurs familles du Lot mais un jour il rencontra Vérine qui l'entraîna. Faible d'esprit, il subit très vite l'ascendant de son entreprenant ami.

Il est petit, son aspect est celui d'un enfant dont l'intelligence n'est pas encore très développée. Il était aussi porteur d'une casquette. Il a tout avoué au juge et ses déclarations ont été consignées par le greffier.

A trois heures, Louis Petit, né le 13 octobre 1905, à Fontenay-le-Marmion (Calvados), tout près de Caen, a été conduit à son tour dans le cabinet de M. Louradour, juge d'instruction.

Il a déclaré avoir habité avec ses parents à Aigues ; son père, originaire de cette ville, retraité mineur, réside actuellement à Cahors.

La mère de Louis Petit, décédée depuis quelque temps, manque beaucoup au foyer, laissant le père avec quatre enfants. Louis Petit était le deuxième ; un peu faignant, il fut vite en relations avec Vérine. Sa figure n'est pas trop déplaisante. Il était, on le sait, moins résolu que ses deux compagnons à l'attentat pour avoir du chloroforme chez un pharmacien.

Aussi a-t-il déclaré qu'il se trouvait très loin dans la rue quand ses compagnons revinrent le rejoindre, une

fois le coup fait. Cette déclaration est contredite par Vérine et Lalanne, qui déclarent l'avoir trouvé près de la pharmacie à leur sortie. Si Vérine, à l'instruction, n'a pas voulu parler, ses deux complices ne se crurent pas tenus eux-mêmes réservés ; ils donnèrent au juge les plus amples détails.

Après cet interrogatoire, qui a duré jusqu'au soir, l'instruction a été renvoyée aux fins de confrontation avec la victime.

Société de pisciculture du Lot

Nous rappelons que l'Assemblée générale annuelle doit avoir lieu le samedi 19 janvier courant, à 8 h. 1/2 du soir, dans une des salles de la Mairie.

Charbon des mines de la Sarre

Les municipalités ou particuliers désirant se procurer du charbon provenant des Mines de la Sarre, devront adresser leurs demandes à M. Bolton, 24, rue de la Part-Dieu, à Lyon (Rhône).

Les Mines de la Sarre peuvent livrer des charbons flamants criblés et lavés, gros, gailletins ou noix, au prix de 90 à 100 francs la tonne, suivant qualité.

Le prix de transport d'une tonne des mines à Cahors est de 54 à 58 fr., suivant gare de départ, par wagon complet de 15 à 20 tonnes.

Les commandes sont exécutées dans la mesure des disponibilités après paiement aux Mines du prix du charbon sur wagon départ. Les frais de transport sont ensuite payables aux Compagnies de chemins de fer.

Police des mœurs

Nous avons relaté qu'un procès-verbal avait été dressé par M. le Commissaire de police à une débitante de la rue des Boulevards, Mme veuve D... pour non-affichage dans son débit de la loi sur l'ivresse publique, et pour excitation de mineurs à la débauche.

Procès-verbal a été encore dressé contre cette débitante pour infraction à la police des garnis et pour infraction à la loi interdisant de servir des consommations alcoolisées à des enfants mineurs, et pour accepter chez elle des filles âgées de moins de 16 ans.

En outre, M. le Commissaire de police a dressé procès-verbal contre une réfugiée nommée B... pour avoir conduit dans ce débit sa fille âgée de 15 ans pour la livrer à la prostitution.

A la recherche d'un malfaiteur

La police du Lot, de la Dordogne recherche un nommé Arthur Bessou âgé de 37 ans, originaire de Labastide-Murat qui est inculpé d'escroqueries, et de tentative d'escroquerie.

Ce peu intéressant personnage est rendu chez plusieurs personnes, notamment chez le curé de Flaujac-Poujols pour le prier de vouloir bien lui remettre une somme de 700 fr., de la part de M. Miquel, vétérinaire à Cahors. Pour mieux convaincre ses dupes, il leur montrait une lettre, fausse évidemment, de M. Miquel.

A St-Denis-près-Martel, Bessou aurait cambriolé une maison et volé 500 francs.

A Bergerac, il se présenta dans un établissement d'éducation, et muni d'une lettre qu'il disait émaner de la famille d'une jeune pensionnaire âgée de 15 ans, il demanda qu'on lui confia cette jeune fille.

Après l'avoir gardée avec lui pendant 3 jours, il l'abandonna sans argent, sans bagages dans un train et prit la fuite.

Bessou avait été employé chez M. Ferrando, à Cahors, auquel il vola un portefeuille contenant 700 francs. Pour ce vol, il fut condamné par le Tribunal correctionnel de Cahors.

Son arrestation, espère-t-on, est imminente, car Bessou qui ne manquera pas d'aplomb, se trouvait à Cahors ces jours derniers.

Bal

Le bal de l'Alimentation a eu lieu mercredi soir. Dès 9 heures, la salle du Palais des Fêtes brillamment décorée, et fébrilement illuminée était occupée par une foule nombreuse et joyeuse de danseurs.

Le bal eut un plein succès. Jus qu'au matin, aux sons d'un orchestre de choix, les couples se sont livrés au plaisir de la danse.

Et ce ne fut qu'au regret qu'ils se séparèrent quand sonna l'heure de la retraite, non sans se donner rendez-vous au prochain bal.

Nos félicitations aux organisateurs.

Allocations militaires

Réunions des Conseils cantonaux

Les Conseils cantonaux chargés de statuer sur les demandes d'allocation journalière devront se réunir du 28 janvier 1924 au 9 février suivant pour statuer :

1. Sur les demandes, présentées après incorporations, des jeunes gens de la classe 1923 ou incorporés postérieurement au 31 mars 1923 ;
2. Sur les demandes des jeunes gens des classes antérieures à la classe 1923, incorporés antérieurement au 1^{er} avril 1923 ;
3. Sur les demandes des jeunes gens de la première fraction de la classe 1924 et ajournés ou sursisai

LA CRISE DU FRANC A la Chambre

Ce matin, le Conseil des Ministres, le Gouvernement a arrêté les divers projets financiers qui seront déposés aujourd'hui même sur le bureau de la Chambre...

Dirigeable à la dérive

De New-York : Le dirigeable américain Shenandoah, ayant brisé ses attaches, est parti à la dérive vers le Canada avec 30 hommes à bord.

Le dirigeable est entraîné par la pluie, l'orage et le vent à une vitesse de 95 kilomètres à l'heure.

Le bureau des Communications navales a annoncé que l'avant du dirigeable était déchiré, lorsqu'il rompit ses amarres.

En Allemagne

De Berlin : M. Schacht, président de la Reichsbank, n'est pas encore parti pour Paris.

Il ne paraît que demain après l'arrivée de von Hoesch.

La crise politique britannique

De Londres : Aux Communes, M. Mac Neil a défendu hier la politique des conservateurs.

La chute du cabinet Baldwin se produirait lundi.

En Belgique

De Bruxelles : Au Sénat belge, M. Jaspas a défini hier sa politique extérieure.

Il escompte la conclusion d'un traité d'alliance défensive avec la Grande-Bretagne.

Représentants demandés pour les P. O. Aspirateurs de poussières, Laveuses de Ling. Ecr. de suite : BUISSON, Hôtel des Ambassadeurs, CAHORS.

MACHINES A TRICOTER toutes largeurs et Jauges. Prix de fabrication. Aiguilles. Catalogue gratuit.

LAINES toutes nuances, Echantillon gratuit. LA LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans NANTES.

R. C. - Nantes, 768 B.

Nous adressons nos félicitations à cet habile chasseur qui est aussi un des premiers destructeurs de renards.

Rocamadour

Le Colis de Noël. — Une brave femme de Rocamadour avait adressé à son neveu, habitant la banlieue parisienne, un colis-cadeau contenant de succulentes choses énumérées imprudemment à côté de l'adresse ainsi que l'exigent les instructions du service des colis postaux : fritons, saucisses, poulets, petits fromages.

Le destinataire reçut le colis, mais une main experte en avait extrait le gros poulet et les fromages, si parfumés de Rocamadour.

Il serait désirable que ces voleurs de colis soient traqués et punis.

Souillac

Mutualité. — La Société de secours mutuels St-Martin de Souillac, s'est réunie dimanche à la mairie, à l'effet d'être un président et deux administrateurs.

Le bureau n'avait présenté aucun candidat à la présidence.

Notamment, 98. Pour la présidence, ont obtenu : M. Louis-Jean Malvy, ancien ministre, 70 voix, élu ; M. Bruel, 18 voix.

Pour deux administrateurs : MM. Baldy, Léon, 83 voix, élu ; Bergognoux Paul, 82 voix, élu.

Une dizaine de voix se sont dispersées sur un certain nombre de noms.

Lamoignon-Fénelon

Foire. — Notre grande foire aura lieu demain 18 janvier.

Arrestations mouvementées

Jeudi, à 1 heure de l'après-midi, une arrestation sensationnelle de 3 voleurs a été opérée à Cahors, à l'entrée de la ville, route de Paris.

Ce matin, on avait téléphoné à la gendarmerie de Cahors que des vols avaient été commis à Limoges et à St-Céré.

A Limoges, ils avaient volé 150.000 francs et à St-Céré 100.000 francs.

Le vol de Limoges avait été commis à la Trésorerie Générale.

Le vol de St-Céré a été commis à la perception.

La gendarmerie de Cahors avait organisé un barrage à l'entrée de la ville.

A l'octroi de Labarre, au moment de l'arrivée de l'auto portant les voleurs, les gendarmes s'élançèrent et les sommèrent de s'arrêter.

L'automobile s'arrêta, mais l'un des occupants ayant tenté de s'enfuir par le sentier qui va de l'octroi à la route de Larroque, un coup de revolver lui fut tiré. Le voleur, blessé à la jambe, s'arrêta et se laissa prendre.

Sur l'un des trois bandits, on a trouvé une somme de 150.000 francs.

Les voleurs ont été conduits à la gendarmerie.

Les 3 individus sont originaires de Toulouse et âgés de 30 ans environ. Ce sont les 2 frères Castellé et le nommé Pey.

Une foule énorme assistait à cette arrestation sensationnelle.

le pharmacien Goudal, ont été transférés de la prison de Figeac à celle de Brive comme l'a dit le Journal du Lot.

Au cours de leur voyage effectué sous l'escorte de cinq gendarmes, Vérine aurait déclaré à ses gardiens qu'il avait déjà usé du chloroforme avec succès.

Les magistrats du Parquet vont procéder à la reconstitution du drame et confronteront incessamment les criminels avec leur victime.

Honorariat. — Par décret de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 18 décembre 1923, M. François Martin, ancien principal du collège Champollion, est nommé principal honoraire.

Nous adressons à M. Martin nos bien sincères félicitations.

Battue aux sangliers. — La société la Saint-Hubert figeacoise se propose de faire, dimanche 20 janvier, une battue aux sangliers dans les parages de Saint-Pardoux. La réunion pour les membres actifs aura lieu au faubourg du Pin, à 7 heures, et pour les propriétaires de Saint-Pardoux au bus du village, à 8 heures.

St-Sulpice Adroits chasseurs. — Nous apprenons avec plaisir que nos sympathiques compatriotes Magné Achille et Lafon Faustine ont tué un superbe renard d'au moins 15 livres ; nous leur adressons toutes nos félicitations.

Fête patronale. — La fête patronale de St-Sulpice aura lieu 20 et 21 janvier. Les jeunes conscripts qui l'organisent ont à cœur de ne rien négliger et réserveront le meilleur accueil aux personnes qui voudront bien y assister.

A l'occasion de la fête, une distribution gratuite de pain sera faite aux indigents de la commune.

St-Céré Les listes électorales. — La mairie fait inviter les électeurs qui ont à se faire inscrire sur la liste électorale à faire leurs réclamations avant le 4 février prochain.

Les eaux. — La pose des tuyaux d'adduction d'eau est suspendue depuis des semaines et l'entrepreneur semble peu disposé à reprendre les travaux. Nous savons que la municipalité s'occupe activement de solutionner cette affaire. Tout fait espérer que l'été prochain l'eau jaillira sur nos places et dans nos rues.

Probité. — M. Grenier, facteur des postes à Bretenoux a trouvé sur la route de Bretenoux à Saint-Céré, à un kilomètre environ de cette dernière localité un sac à main contenant une certaine somme, qu'il s'est empressé de déposer à la mairie de Saint-Céré. Toutes nos félicitations à cet honnête agent.

Arrondissement de Gourdon

Jugement réformé. — La Cour d'appel d'Agen a réformé le jugement du tribunal de Gourdon, condamnant à cent francs d'amende, avec sursis, M. Marbot, négociant à Vayrac, inculpé d'avoir favorisé la débauche d'une jeune fille et d'un jeune homme mineurs, en leur louant une maison.

L'arrêt de la Cour déclare M. Marbot innocent et prononce son acquittement sans réserve.

Arrondissement de Figeac

Probité. — Le jeune Bourdarie, élève au Collège Champollion, a trouvé sur la terrasse du Puy une montre qu'il a remise à M. le Principal du Collège. Ce dernier fait prévenir qu'il tient la montre à la disposition de celui qui l'a perdue.

Toutes nos félicitations au jeune garçon pour son acte de probité.

La foire. — Notre foire du 15 a été très importante, car il s'y est traité beaucoup d'affaires. Tout s'est vendu avec une légère hausse sur les marchés précédents.

Les bœufs, les veaux, les moutons, les cochons gras se sont vendus à des prix très élevés ainsi que les légumes et volailles grasses.

Les œufs se sont vendus 6 fr. la douzaine. Bonne foire pour les marchands forains et débitants qui ont fait de bonnes recettes.

La bande de Flaunac. — Lalanne, Petit et Vérine qui tentèrent de tuer

bestiaux. Néanmoins il y a eu de nombreuses transactions, particulièrement sur les bœufs de travail dont les cours ont oscillé entre 4.000 et 5.000 francs.

Nécrologie. — Mme Jeanne Taniq, Veuve Massabeau, âgée de 85 ans, est décédée mardi matin. La défunte était la mère d'Abel Massabeau, forgeron.

Nous adressons à ce dernier, ainsi qu'à sa famille, nos sincères condoléances.

Incendie. — Lundi matin, vers 5 h. 30, un incendie causé par une lanterne qu'un coup de vent a renversée, a détruit une grange appartenant à M. Bonafous Elie, d'Hausse-Cambe. Activé par le vent du Sud qui soufflait en rafales, le feu a gagné rapidement tout l'immeuble et le propriétaire a eu tout juste le temps de sauver ses bœufs. Les instruments aratoires, plusieurs sacs de blé, une récolte de fourrage, etc., ont été la proie des flammes. Les pertes sont couvertes par une assurance.

Incendie. — Lundi matin, vers 5 h. 30, un incendie causé par une lanterne qu'un coup de vent a renversée, a détruit une grange appartenant à M. Bonafous Elie, d'Hausse-Cambe. Activé par le vent du Sud qui soufflait en rafales, le feu a gagné rapidement tout l'immeuble et le propriétaire a eu tout juste le temps de sauver ses bœufs. Les instruments aratoires, plusieurs sacs de blé, une récolte de fourrage, etc., ont été la proie des flammes. Les pertes sont couvertes par une assurance.

Montcabrier Football. — Dimanche, l'Eclair de Montcabrier recevait, sur son terrain, l'Union sportive puy-l'évéquoise, en match amical. Malgré la tenacité de l'Union sportive, l'Eclair a triomphé par un but à zéro.

Soturac Match de football. — Dimanche dernier, sur le terrain de Lamothe, notre Société sportive la Vaillante a disputé un match avec l'Espérance Maurouxoise.

Nous avons eu le plaisir de constater que, contrairement à ce qui arrive trop souvent, la rencontre a été dépourvue de brutalité et qu'aucun mot grossier n'a été prononcé de part ni d'autre.

Cela n'a pas empêché les équipiers de jouer de tout leur cœur et de faire l'impossible pour amener la victoire dans leur camp respectif.

Le match s'est terminé par la victoire de la Vaillante de Soturac par 2 buts à 0.

Nous félicitons vivement nos jeunes équipiers qui, grâce à leur vaillance (titre obligé), n'ont encore remporté que des victoires.

Le sifflet a été tenu par M. Adrien Lafon à la satisfaction de tous.

Vers Prix du pain. — Dans la commune de Vers, le pain de toutes formes et de tout poids est vendu à raison de 1 fr. 175 le kilo, qualité unique.

Secours pour sécheresse. — Une commission composée de trois membres va être chargée d'évaluer les pertes que la sécheresse a fait subir aux cultivateurs nécessiteux, afin que l'Etat puisse accorder aussi équitablement que possible à ces cultivateurs un secours.

Nécrologie. — Nous avons le vif regret d'annoncer le décès de notre ami Firmin Avrolles, entrepreneur, chevalier du Mérite agricole, membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon Jugement réformé. — La Cour d'appel d'Agen a réformé le jugement du tribunal de Gourdon, condamnant à cent francs d'amende, avec sursis, M. Marbot, négociant à Vayrac, inculpé d'avoir favorisé la débauche d'une jeune fille et d'un jeune homme mineurs, en leur louant une maison.

L'arrêt de la Cour déclare M. Marbot innocent et prononce son acquittement sans réserve.

Arrondissement de Figeac

Probité. — Le jeune Bourdarie, élève au Collège Champollion, a trouvé sur la terrasse du Puy une montre qu'il a remise à M. le Principal du Collège. Ce dernier fait prévenir qu'il tient la montre à la disposition de celui qui l'a perdue.

Toutes nos félicitations au jeune garçon pour son acte de probité.

La foire. — Notre foire du 15 a été très importante, car il s'y est traité beaucoup d'affaires. Tout s'est vendu avec une légère hausse sur les marchés précédents.

Les bœufs, les veaux, les moutons, les cochons gras se sont vendus à des prix très élevés ainsi que les légumes et volailles grasses.

Les œufs se sont vendus 6 fr. la douzaine. Bonne foire pour les marchands forains et débitants qui ont fait de bonnes recettes.

La bande de Flaunac. — Lalanne, Petit et Vérine qui tentèrent de tuer

Chronique des Théâtres THEATRE DE CAHORS.

C'est dimanche prochain 20 janvier que l'excellente tournée Chartier viendra interpréter la savoureuse comédie Miquette et sa Mère.

Le spectacle commencera par : La Chance du Mari.

Arrondissement de Cahors

Flaujac Changement de foire. — Le public est informé que les foires de Flaujac-gare, qui se tenaient le 16 du mois, auront lieu dorénavant le premier jeudi des mois de février, mai, juin, août, septembre et décembre.

Il ne sera perçu aucun droit de stationnement sur les animaux.

Lauzès Les sangliers. — Dimanche dernier jour de clôture de la chasse, MM. Achille Delfaut et Henri Jammes étaient à la chasse dans les bois fourrés de Vialolles, quand leurs chiens en quête, ont fait démarrer un gros sanglier.

Après une poursuite assez mouvementée, ces deux intrépides chasseurs, accompagnés de quelques autres camarades, ont été assez heureux pour abattre, de deux ou trois coups de fusil, cette énorme bête du poids respectable de 120 kilos.

Quelques jours auparavant, M. Lalo, de Ramailles, se trouvant également à la chasse dans les mêmes parages, a réussi à tuer un énorme sanglier pesant 130 kilos.

Nos meilleurs compliments à ces trois bons tireurs, qui n'en sont pas à leur première pousse.

Sauzet Foire. — A la foire dite des Rois, qui s'est tenue jeudi 10, le marché aux porcs gras était peu important. C'est à peine si on pouvait s'approvisionner pour les besoins locaux. En revanche, le foirail au détail prend chaque jour une extension plus grande.

Grande activité de la vente sur toutes les catégories de bœufs avec tendance à la hausse. Gros bœufs de labour, 5.000 fr. ; bœufs d'attelage, de 4.000 à 4.500 fr. ; bœufs secondaires, de 3.500 à 3.800 fr. ; vaches, de 2.500 à 2.800 fr. la paire.

Bœufs gras, de 160 à 180 fr. les 50 kilos ; porcs gras, de 300 à 340 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 150 à 250 fr. la pièce ; moutons gras, de 4 à 4, 50 le demi-kilo ; moutons et brebis, de 150 à 200 fr. pièce.

Foies gras, de 15 à 16 fr. ; truffes, de 40 à 45 fr. le demi-kilo ; poules, 2 fr. 75 ; poullets, 3 fr. ; dindes, 2, 50 ; canards, 2, 75 le demi-kilo ; pintades, de 25 à 30 fr. ; pigeons, de 6 à 7 fr. la paire ; œufs, 7 fr. la douzaine ; lièvres, 28 à 35 fr. ; levrauts, de 15 à 18 fr. ; lapins, de 7 à 8 fr. ; grives, 2 fr. la pièce.

Blé, 68 fr. ; avoine, 34 fr. ; maïs du pays, 48 fr. ; maïs étranger, 42 fr. ; pommes de terre, 21 fr. le sac de 80 litres.

Légumes, jardinage et fruits vendus à des prix toujours élevés.

Puy-l'Evêque Soirée de Gala. — A la suite de nombreuses demandes faites par la population, le Comité des Fêtes s'est décidé à nous donner une de ces bonnes soirées dont nous étions privés depuis longtemps.

Mercredi 30 janvier à 8 h. 30 nous aurons une belle représentation avec « La fille du Régiment » opéra comique de Donizetti chanté par d'excellents artistes du grand théâtre de Lyon et du Capitole de Toulouse et d'un grand concert vocal et instrumental avec des meilleurs solistes de la région.

Il sera prudent de retenir ses places dès le premier jour de la location, le 20 janvier, chez M. Beyre, administrateur.

Prix ordinaire des places.

Mauroux La foire. — Notre foire de janvier a été importante. Malheureusement, alors qu'elle battait son plein, une pluie diluvienne est survenue, dispersant visiteurs, propriétaires et

différence de situation qui lui interdisait tout commentaire.

M. de Mauclain continua : — Mais, ce secret, il faudra bien qu'on le dévoile. Car ne serait-ce pas effrayable que Mlle de Ribeyran eût, comme je le crains, pour mon malheur, pour le malheur de tous, l'idée d'épouser le lieutenant Valdret ?

Comme son compagnon se faisait toujours, le vicomte ajouta : — Vous pouvez me parler en toute franchise, Cadier. C'est votre avis que je demande, moi, le prétendant avoué de Mlle Odette, à vous, le sauveur, le confident du marquis, l'homme de cœur fidèle, de sens droit ; le seul avec qui, outre mon père, je puisse m'entretenir de ce passé si grave et de ce présent plus grave encore.

— Est-ce bien nécessaire, monsieur, que nous nous entretenions ? dit Cadier.

— Si vous êtes, comme j'en suis sûr, véritablement dévoué à cette famille, à laquelle je serai si heureux de m'allier, comment en douteriez-vous ? prononça le vicomte d'une voix persuasive.

— Que désirez-vous que je vous dise, monsieur ? demanda Cadier, qui dans son saisissement, dans la terreur du terrain hasardeux sur lequel on l'entraînait malgré lui, oubliait de parler à la troisième personne et prenait, sans le savoir, une réelle dignité.

— Je vous demandais : Ne serait-ce pas effrayable que Mlle de

Ribeyran se mit en tête d'épouser Jean Valdret ? — Ce serait un grand malheur, dit Cadier avec circonspection.

— Et vous ne pensez pas que, pour prévenir ce malheur, M. de Ribeyran avouera la vérité à sa fille, ou à son fils, ou peut-être à tous les deux ? — A son fils ?... répéta le piqueux, dont le loyal visage exprima une indicible stupeur.

— Sans doute, à Jean Valdret. — Cadier se tut, comme assommé. Il y eut un silence. François de Mauclain, sans peut-être se rendre compte de ce qu'il faisait, arrêta le cheval au bord de la route, sous l'ombrage de vieux ormes débordant au-dessus du mur. Il se tourna vers le piqueux. Tous deux se regardèrent. Entre eux quelque chose de sombre, d'incertain, d'insaisissable passait. Ils avaient abordé un sujet redoutable, et ils ne se comprenaient plus, ils ne parlaient pas la même langue. Aucun n'osait risquer un mot, reprendre la conversation dangereuse, dans la crainte de se livrer, de se perdre, de glisser à quelque fondrière inconnue.

— Allons, Cadier, qu'y a-t-il dans mes paroles qui puisse vous étonner à ce point ? ne vous ai-je pas dit que « nous savons » mon père et moi ? — Vous savez que M. Jean est le fils de mon colonel ? — C'était une des coquetteries de l'ancien soldat, d'appeler M. de Ribeyran par son grade, alors que les

autres domestiques disaient : M. le marquis. — Mais certainement, Cadier. Pourquoi affectez-vous d'oublier que mon père vcut à vu plus d'une fois auprès de Charlotte Valdret, la maîtresse de celui qui était alors le comte de Ribeyran ? Vous entendriez-je ouvertement de tels détails si votre dévouement d'alors et l'amitié de mon père pour votre maître n'avaient déjà créé une entente ? — Je vous demande pardon, monsieur le vicomte. Ce n'est pas chez Madame Valdret que j'ai rencontré M. le comte de Mauclain. Jamais mon maître n'a amené chez elle un de ses camarades. Il la respectait trop. Leur liaison était très secrète. Et comme il avait résolu de l'épouser, il ne voulait la présenter que plus tard, comme sa femme.

— Vous reconnaissez donc qu'elle était sa maîtresse ? — Cadier se tut, consterné de s'être laissé prendre au piège. — Et, continua le vicomte, « la mère de Jean Valdret ? » — Même silence du piqueux. — Ecoutez, mon brave ami, vous avez tort, » insista M. de Mauclain. « Je vous estime trop pour avoir l'air d'achever votre confiance, pour vous dire ce que j'ai l'intention de faire pour vous, surtout si je deviens le gendre du marquis de Ribeyran. Vous voyez, je n'ai prononcé les mots ni d'avenir ni de récompense, qui, en toute justice, doivent être dans ma pensée. »

Il s'arrêta, Cadier ne bronchait pas. — Mais je m'adresse à vos sentiments. Ne m'aidez-vous pas à conjurer une catastrophe qui peut fondre sur vos maîtres ? Vos éclaircissements sur certains points obscurs n'eussent permis d'agir et de parler de la façon la plus efficace ? Pourtant, si vous vous obstinez à vous taire, il faudra bien que, mon père et moi, nous prenions un parti. Nous ne laisserons pas se développer un amour incestueux, et peut-être se conclure un mariage infâme. Nous sommes le marquis de Ribeyran. — Mon colonel n'obéit guère aux sommations, » dit vivement Cadier.

— On peut avertir Mlle de Ribeyran. — Non, monsieur, vous savez bien que vous ne ferez pas cela, même indirectement. — Eh bien, nous appellerons à l'honneur de Valdret. — Que lui direz-vous ? — Qu'il est le frère de Mlle de Ribeyran. — Mais, tonnerre ! il ne l'est pas ! » cria Cadier, qui s'affolait.

François de Mauclain toisa le piqueux, haussa les épaules, raccourcit les guides et toucha le cheval, qui partit. Son silence dédaigneux acheva de faire perdre à Cadier le peu de sang-froid que cette nature fruste et spontanée conservait à grand-peine. — Monsieur le vicomte, écoutez-moi ! s'écria-t-il en osant mettre la main sur les guides. « Je ne puis pas

disposer des secrets de mon maître, mais, aussi vrai que j'ai fait mon devoir comme soldat, je vous le jure, si vous dites à M. Valdret qu'il est le fils de M. de Ribeyran, je lui affirmerai le contraire, moi, et je le persuaderai, car je lui montrerai des preuves... » (A suivre)

AVIS DE DÉCÈS Madame veuve Paul MAURIÈS ; Monsieur et Madame LOURADOUR (née MAURIÈS), et leur fille ; Monsieur MAURIÈS, propriétaire à Saint-Georges ; Madame veuve Anna MAURIÈS et sa fille et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Paul MAURIÈS Négociant Ancien Conseiller municipal de Cahors décédé à Cahors, le 16 janvier 1924, à l'âge de 57 ans. Et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques civiles qui auront lieu vendredi 18 janvier, à 10 heures du matin. Réunion à la maison mortuaire, Boulevard Gambetta.

REMERCIEMENTS Les familles SALES, PERGOT, HENG et tous les autres parents remercient bien sincèrement leurs amis et connaissances qui ont bien voulu assister aux obsèques de M. Jean-Baptiste PERGOT dit HENRI

Feuilleton du « Journal du Lot » 23

INVINCIBLE CHARME

PAR Daniel LESUEUR

V

Cependant François de Mauclain se vantait. S'il eût tout su de ce qu'il tenait à savoir, il n'eût pas été en ce moment à côté de Cadier, dans ce boghe ; il n'eût pas, depuis quelques jours, manifesté tant d'intérêt pour sa science hippique.

« Voyons, mon ami, » dit-il, « ne vous troublez pas. Le secret de votre maître est en sécurité dans notre cœur comme dans le sien ou dans le vôtre. Si même le comte de Mauclain m'en a parlé, c'est à propos de certains projets qui me mélangent de ce que j'ai écrit de ces histoires de famille, qui l'obligent à en conscience à m'éclairer. »

Le jeune homme s'interrompit, sondant Cadier pour voir s'il comprenait. Evidemment Cadier comprenait. Qui n'aurait eu l'idée d'un mariage sur une phrase aussi transparente ? Seulement le piqueux ne broncha pas, mis sur la défensive par son instinct de bon chien dévoué, qui flairait le piège pour ceux qu'il aime, et dispensé de répondre par la

différence de situation qui lui interdisait tout commentaire.

M. de Mauclain continua : — Mais, ce secret, il faudra bien qu'on le dévoile. Car ne serait-ce pas effrayable que Mlle de Ribeyran eût, comme je le crains, pour mon malheur, pour le malheur de tous, l'idée d'épouser le lieutenant Valdret ?

Comme son compagnon se faisait toujours, le vicomte ajouta : — Vous pouvez me parler en toute franchise, Cadier. C'est votre avis que je demande, moi, le prétendant avoué de Mlle Odette, à vous, le sauveur, le confident du marquis, l'homme de cœur fidèle, de sens droit ; le seul avec qui, outre mon père, je puisse m'entretenir de ce passé si grave et de ce présent plus grave encore.

— Est-ce bien nécessaire, monsieur, que nous nous entretenions ? dit Cadier.

Bibliographie

Histoire générale et anecdotique de la Guerre de 1914
Par Jean BERNARD

Sommaire du 58^e fascicule : Le Reichstag se prononce pour la paix. — La note du Pape et l'Alsace-Lorraine. — Le chancelier Hertling. — Le ministre Clemenceau. — Les patriotes Alsaciens. — Nouvelle grande offensive allemande. — Le général Foch reçoit le commandement unique.

Sommaire du 59^e fascicule : Tentative des Allemands sur Calais. — Les Allemands croient tenir la victoire. — La confiance de Paris. — Ordre du jour du général Mangin. — Les Américains en Alsace. — Les menées allemandes au Maroc. — Tables du Tome VII.

Chaque fascicule avec illustrations et carte : 1 fr.

Librairie Militaire Berger-Levrault, Paris, 136, boulevard St-Germain (VI^e).

Marché de La Villette

14 janvier 1924

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 12 KIL		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs....	5.044	228	3,20	2,90	2,25
Vaches....	1.843	42	5,00	4,75	4,00
Taureaux....	14.159	950	5,20	4,75	4,00
Porcs....	3.228	6	6,10	5,90	5,60

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur les bœufs, veaux et porcs, difficile sur les moutons.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

ETUDE DE

M^e BOYER
HUISSIER A CAHORS

VENTE

aux
Enchères publiques
de Mobilier et Matériel d'Hôtel
(pour cause de départ)

Le public est informé que les Samedi 19 et 26 Janvier et le Vendredi 1^{er} Février prochain à une heure et demi du soir, à la Halle aux Grains, à Cahors, il sera procédé à la vente aux enchères publiques du mobilier et matériel de l'Hôtel de la Belle Treille à CAHORS, comprenant :

Lits avec literie, tables à toilette, tables de nuit, glaces, un grand nombre de chaises de salle à manger et autres tables de restaurant, tables à rallonges dont une de 36 couverts, vaisselle diverse, verres, couteaux, argenterie, chaudrons, marmites en cuivre, deux grandes cuisinières, ustensiles de cuisine, armoires, dressoir, buffets-vitrines, draps de lits, serviettes de table et de toilette, nappes, ustensiles vinaires, etc.

Il sera réparti à chaque enchère une partie des articles énumérés ci-dessus.

La vente sera faite par le ministère de Maître BOYER, huissier à Cahors, aux conditions ordinaires des enchères, 10 % en plus sur le prix de vente.

Nota. — A vendre à l'amiable (Licence et Enseigne).

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

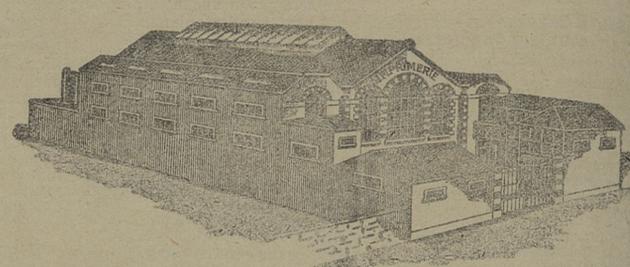
INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins

ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnau

Départ de Cahors	17 00
Sept-Ponts	17 15
Le Montat	17 25
Embr. Terry	17 30
Granéjous	17 35
L'hospitalet	17 40
Pern	17 50
Boyer	18 00
Malmousque	18 10
Vitarelles	18 20
Arrivée à Castelnau	18 30

Ligne de Castelnau-Cazes-Mondenard

Départ de Castelnau	18 30
Thézels (embr.)	18 40
St-Aureil	18 50
Sauveterre (embr.)	19
Molières-Saux (d ^e)	19 10
Saux	19 25
Trijouis (embr.)	19 30
Cazellac	19 40
Arrivée à Cazes-Mondenard	20

Ligne de Cazes-Mondenard-Castelnau

Dép. de Cazes-Mondenard (1)	6 30
Cazillac	6 45
Tréjouis	6 50
Saux	7
Molières-Saux (r.)	7 20
Sauveterre	7 30
St-Aureil	7 45
Thézels	7 50
Arrivée à Castelnau	8

Ligne de Castelnau-Cahors

Départ de Castelnau	8 00
Vitarelles	8 15
Malmousque	8 25
Boyer	8 30
Pern	8 40
L'hospitalet	8 45
Granéjous	8 50
Embr. Terry	8 55
Le Montat	9 00
Sept-Ponts	9 15
Arrivée à Cahors	9 30

Ligne de Molières à Castelnau

Dép. de Molières	15
La Briq.	15 10
St-Privat	15 20
Mombel.	15 30
Divillac.	15 35
Russac.	15 40
Ar. à Castelnau	15 50

Ligne de Castelnau à Lalbenque-Gare

Dép. de Castelnau	6 30 16 10
Flaugnac	6 40 16 20
Caniez	6 45 16 30
St-P.-Lab.	6 55 16 35
Rescouf	7 05 16 45
Fontanes	7 15 16 55
Ar. Lalbenque	7 30 17 10

Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau

Dép. Lab. (g.)	8 15 18 30
Fontanes	8 25 18 40
Rescouf	8 35 18 50
St-P.-Lab.	8 45 19
Caniez	8 50 19 5
Flaugnac	9 19 15
Arrivée Castelnau	9 15 19 30

Ligne de Castelnau à Molières

Départ de Castelnau	9 30
Russac	9 40
Divillac	9 45
Mombel	9 55
St-Privat	10 5
La Briqueterie	10 10
Arrivée à Molières	10 15

Ligne de Cahors à Castelnau

Départ de Cahors	8
Sept-Ponts	8 15
Le Montat	8 25
Terry	8 30
Granéjous	8 35
L'hospitalet	8 40
Pern	8 50
Boyer	9
Malmousque	9 10

Ligne de Cahors à Limogne

Départ de Cahors	16 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concois	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19

Ligne de Concois à Limogne

Départ de Concois	16
Arrivée à Limogne	16 25

Ligne de Limogne à Saint-Martin-Labouval

Départ Limogne	7 40 16 30
Cénévrières	8 16 50
Arrivée St-Martin	8 10 17

Ligne de Saint-Martin-Labouval à Limogne

Départ St-Martin	9 20 20 10
Cénévrières	9 30 20 15
Arrivée à Limogne	10 20 50

Ligne de Limogne à Cahors

Départ de Limogne	7 00
Varaire	7 15
Bach	7 30
Escamps	7 45
Concois	8 15
Le Peuplier	8 25
Rossignol	8 40
Arcambal	9 05
Arrivée à Cahors	9 30

Ligne de Labastide à Cahors

Départ de Labastide-Murat	8 35
Soulomès	8 45
Caniac (poteau)	8 50
Saint-Cernin	8 55
Lauzès	9 10
Vers	9 40
Savanac	9 50
Lamadelleine	10 00
Larroque	10 10
Arrivée à Cahors	10 30

Ligne de Cahors à Labastide

Départ de Cahors	16 15
Larroque	16 25
Lamadelleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	17 30
Saint-Cernin	17 50
Caniac (poteau)	18 00
Soulomès	18 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30

Ligne de St-Céré à St-Projet

Départ de Saint-Céré	4 30
St-Jean	4 35
St-Médard	4 40
Bagou	4 50
Boutel	5
Mayrinhae	5 10
Le Pontet	5 15
Lapergue	5 25
Gramat	5 50
Péchaud	6 15
Le Bastit	6 20
Carluet (embr.)	6 25
E. de Fontanes	6 30
Goudou	6 40
Arrivée à Labastide	6 50

Ligne de Labastide-Murat à Labastide-Murat

Départ de Labastide	5 30
Le Bourg	5 40
Arrivée à Assier	6
Départ d'Assier	7
Livernon	8 10
Grèzes	8 25
Espédaillac	8 40
Quissac	8 55
Cornouiller	9 05
Fontanes	9 15
Goudou	9 30
Arrivée à Labastide	9 40

Ligne de Labastide-Murat à Lacapelle-Marival

Départ de Labastide	16 15
Goudou	16 20
Fontanes	16 40
Cornouiller	16 55
Quissac	17 05
Espédaillac	17 15
Grèzes	17 25
Livernon	17 35
Arrivée à Assier	17 45
Départ d'Assier	19 20
Le Bourg	19 40
Arrivée à Lacapelle	19 50

Ligne de Figeac à Caussade

Départ de Figeac	16 30
Faycelles	16 50
Bédou	17 10
Gréalou	17 30
Cajarc	17 40
Gaillac	18 25
Saint-Jean-de-Laur	18 40
Promilhanes	19
Limogne	19 10
Varaire	19 25
Bach	19 40
Vaylats	19 50
Belmont (près Lal.)	20 10
Puyaroque	20 20
Arrivée à Caussade	20 45

Ligne de Caussade à Figeac

Départ de Caussade	7 15
Puyaroque	7 40
Belmont (près Lal.)	7 50
Vaylats	8 10
Bach	8 20
Varaire	8 35
Limogne	8 50
Promilhanes	9
Saint-Jean-de-Laur	9 20
Gaillac	9 35
Cajarc	9 50
Gréalou	10 25
Bédou	10 50
Faycelles	11 10
Arrivée à Figeac	11 30

Ligne de Figeac à Latronquière

Départ de Figeac	7 45
Planioles	8 00
Plan de Planioles	8 05
Doullan	8 20
Cardaillac (cor.)	8 40
Prentegarde	8 55
Lascombelles	9 10
St-Colombe	9 15
Rauqueyroux (cor.)	9 25
Lavitarelle	9 35
Richour	9 45
St-Méd.-Nicourley	9 55
Laveyssière-Gorses	10 20
Lacayolle	10 25
Arrivée à Latronquière (cor.)	10 45

Ligne de Latronquière à Figeac

Départ de Latronquière	18 00
Lacayolle	18 15
Laveyssière-Gorses	18 35
St-Médard	18 55
Richour	19 05
Lavitarelle (cor.)	19 15
Rauqueyroux (cor.)	19 25
St-Colombe	19 35
Prentegarde	19 50
Cardaillac	20 10
Doullan	20 20
Plan de Planioles	20 25
Planioles	20 30
Arrivée de Figeac (cor.)	20 45

Ligne de Conduché-Vallée du Célé

Départ de Figeac	17
Ceint-d'Eau	17 10
Drauzou	17 15
Camboulit	17 20
Boussac	17 30
Corn	17 40
Ste-Eulalie	17 50
Espagnac	18
Bregues	18 10
St-Sulpice	18 30
Marcihac	18 40
Monteil	18 50
Sauliac	19 05
Cabrerets	19 30
Arrivée à Conduché	19 45

Ligne Vallée du Célé-Conduché

Départ de Conduché	8 50
Cabrerets	9 00
Sauliac	9 20
Monteil	9 30
Marcihac	9 40

Ligne de St-Supice

Départ de St-Supice	9 50
Bregues	10 10
Espagnac	10 20
Ste-Eulalie	10 30
Corn	10 40
Boussac	10 50
Camboulit	11
Drauzou	11 05
Ceint-d'Eau	11 10
Arrivée à Figeac	11 20

Ligne Cahors-Gourdon, par Cazals

Départ de Cahors	16 00
Mercuès	16 30
Espère	16 40
Craysac	17
Rostassac	17 20
Pontcirq	17 30
Canougnac	17 40
Goujounac	17 55
Frayssinet	18 05
Montcléra	18 30
Cazals	18 50
Salviac	19 05
Pont Carral	19 20
Arrivée à Gourdon	20 15

Ligne Gourdon-Cahors par Cazals

Départ de Gourdon	6 30
Pont Carral	7 05
Salviac	7 25
Montcléra	8
Frayssinet	8 25
Goujounac	8 40
Pontcirq	9 20
Rostassac	9 30
Craysac	9 55
Espère	10 10
Mercuès	10 20
Arrivée à Cahors	10 45

Ligne de Gourdon-Labastide-Murat

Départ de Gourdon (Poste) (1)	6 00
Cureboursset	6 25
Labastide-Murat	6 45
Saint-Germain	7 00
Saint-Chamarand	7 10
Fraissinet	7 25
Pont de Vaillac	7 40
Montfaucon	7 55
Labastide-Murat	8 20

Ligne de Labastide-Murat-Gourdon

Départ de Labastide-Murat	18 45
Montfaucon	19 45
Pont de Vaillac	19 15
Pont de Rhodes	19 30
Saint-Chamarand	19 50
Saint-Germain	20 10
Concorès	20 25
Cureboursset	20 35
Arrivée à Gourdon	21 00

Ligne de Gourdon à Souillac par Payrac

Départ de Souillac (gare)	6 30
Départ de Souillac (ville)	6 50
Passage à Lanzac	7 10
Embr. Nadaillac	7 20
Le Treil	7 25
Carrière	7 30
Arrivée à Payrac	7 40
Départ de Payrac	7 45
Passage Embr. Rte Payrac	7 50
La Séguinie	7 55
Embr. Rte Laval	8
Embr. Reilhaguet	8 05
Embr. Gramat	8 15
St-Projet	8 25
Le Vigan	8 35
Arrivée à Gourdon	8 40

Ligne de Souillac à Gourdon par Payrac

Départ de Gourdon (gare)	16 15
Passage au Vigan	16 25
St-Projet	16 35
Embr. Rte Gramat	16 45
Embr. Reilhaguet	16 55
Embr. Laval	17
Embr. La Séguinie	17 05
Embr. Rte Payrac	17 10
Arrivée à Payrac	17 20
Départ de Payrac	17 25
Passage à Carrière	17 30
Le Treil	17 45
Rte Nadaillac	17 55
Lanzac	18 05
Arrivée à Souillac (ville)	18 15
Arrivée à Souillac (gare)	18 18

Ligne de St-Céré à Bagnac (1)

Départ de St-Céré	15 45
Siramon	15 50
Frayssinhes (cor.)	16 05
Rougé	16 20
Le Faugas	16 30
Alzac	16 40
Sousceyrac (cor.)	16 55
La Madeleine	17 15
Vaqué	17 20
Sénaillac (cor.)	17 30
Arrivée à Latronquière (cor.)	17 50
Départ de Latronquière (cor.)	9 50
Le Dental	10 05
Croix de Malte	10 10
Le Sers (cor.)	10 20
Terres-Rouges	10 30
Le Mazers	10 40
La Curade	10 50
Arrivée à Bagnac	11 20

Ligne de Lacapelle-Marival à Labastide-Murat

Départ de Lacapelle	5 30
Le Bourg	5 40
Arrivée à Assier	6
Départ d'Assier	7
Livernon	8 10
Grèzes	8 25
Espédaillac	8 40
Quissac	8 55
Cornouiller	9 05
Fontanes	9 15
Goudou	9 30
Arrivée à Labastide	9 40

Ligne de Latronquière à Figeac

Départ de Latronquière	18 00
Lacayolle	18 15
Laveyssière-Gorses	18 35
St-Médard	18 55
Richour	19 05
Lavitarelle (cor.)	19 15
Rauqueyroux (cor.)	19 25
St-Colombe	19 35
Prentegarde	19 50
Cardaillac	20 10
Doullan	20 20
Plan de Planioles	20 25
Planioles	20 30
Arrivée de Figeac (cor.)	20 45

Ligne de Conduché-Vallée du Célé

Départ de Figeac	17
Ceint-d'Eau	17 10
Drauzou	17 15
Camboulit	17 20
Boussac	17 30
Corn	17 40
Ste-Eulalie	17 50
Espagnac	18
Bregues	18 10
St-Sulpice	18 30
Marcihac	18 40
Monteil	18 50
Sauliac	19 05
Cabrerets	19 30
Arrivée à	